



## COMPTE RENDU N°84 REUNION DU CABINET DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trois avril à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet. Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.
- Absent du territoire national, **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 26 mars 2024.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 mars 2024.
3. Examen de la dernière maquette du site web, proposée par « Kube Technologies ».
4. Préparation de la mission d'évaluation, des projets publics de l'année 2023, à Brazzaville et à Kintélé :
  - a/ proposition des dates du déroulement de la mission ;
  - b/projets de composition des équipes et de répartition des projets à évaluer;
  - c/ proposition d'organisation du travail sur le terrain (sensibilisation et invitation des personnes ressources pour les visites et interviews ...).



5. Réexamen de trois (3) des résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 au Congo.
6. Point des décisions du cabinet partiellement exécutées.
7. Divers :
  - a/ « debriefing » de l'entretien (par visioconférence) avec la BADEA ;
  - b/ démarches en cours pour la mobilisation des fonds des missions ;
  - c/ mise en forme du programme des activités 2024.

**1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 26 mars 2024.**  
Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2024 a été adopté moyennant des amendements de forme. Il sera archivé suivant l'usage.

**2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 26 mars 2024.**

Le point de l'exécution des décisions de la réunion du 26 mars 2024 a été fait par le directeur du cabinet ainsi qu'il suit.

**A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 mars 2024.**

**A.1.** Travailler avec la société Kube Technologies à la prise en compte des modifications apportées à la maquette du site web, ainsi qu'à la réinsertion des rubriques omises.

**A.2.** Compléter les listes des programmes et projets à évaluer au titre de 2023, en veillant à n'oublier aucun de ceux présélectionnés.

**A.3.** Corriger le programme des activités de l'année 2024 suivant les indications du RPPR.

**A.4.** Programmer, à l'ordre du jour de la prochaine réunion, un débriefing de l'entretien entre le président de la BADEA et le RPPR.

**A.5.** Poursuivre la recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde.

**A.6.** Rencontrer le Secrétaire général de la présidence de la République afin d'obtenir le financement de la mission d'évaluation 2023.

**B. Exécution des décisions, au 3 avril 2024**



**B.1.** La société Kube Technologies a transmis deux nouvelles propositions de maquette de la page d'accueil du site web du RPPR.

L'examen de ces maquettes s'effectue en réunion de ce 3 avril 2024.

**B.2.** Les listes des programmes et projets à évaluer, de l'année 2023, sont en cours de réaménagement conformément aux instructions du RPPR.

**B.3.** Le programme des activités de l'année 2024 a été corrigé suivant les indications du RPPR. Le conseiller qui a été chargé de la mise en forme de la version corrigée l'a rendu disponible.

**B.4.** Un point relatif au débriefing de l'entretien entre le président de la BADEA et le RPPR est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 3 avril 2024.

**B.5.** La recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit. Un point en a été fait au cours de la réunion de ce 3 avril 2024.

**B.6.** Le rendez-vous entre le Secrétaire général de la présidence de la République et le directeur du cabinet n'a pas encore eu lieu.

### **3. Examen de la dernière proposition de la maquette de la page d'accueil du site web du RPPR.**

Répondant à l'invitation du cabinet du RPPR, un représentant de la société Kube Technologies, en charge de l'installation du site web, a présenté deux déclinaisons de la maquette de la page d'accueil dudit site.

Après sa présentation, le représentant de la société Kube Technologies a donné des réponses à des préoccupations exprimées par quelques participants à la réunion.

Le RPPR a fait poursuivre l'examen des deux maquettes en l'absence du délégué de la société Kube Technologies. Après échanges, le choix a été porté sur l'une des deux maquettes. Des modifications et des compléments ont été apportés à la maquette choisie.

L'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au Secrétariat Permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales ont été instruits de travailler, avec la société Kube Technologies, à la prise en compte de ces modifications.



#### **4. Préparation de la mission d'évaluation (2023) des programmes et projets à Brazzaville et à Kintélé.**

Se référant à la décision, prise au cours de la dernière réunion du cabinet, consistant à effectuer la mission d'évaluation 2023, à Brazzaville et à Kintélé, en dépit de l'absence des financements attendus, le RPPR a demandé de travailler de façon concrète à l'accomplissement de cette mission.

##### **a) Fixation de la date du début de la mission**

Il a été arrêté de réaliser cette mission pendant la période allant du lundi 8 au vendredi 19 avril 2024.

##### **b) Composition des équipes et répartition des projets à évaluer.**

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de formaliser, dès ce 03 avril 2024, la composition des équipes ainsi que la répartition, entre elles, des projets retenus.

Il a également demandé que des ordres de service soient délivrés à chaque équipe.

##### **c) Sensibilisation préalable à la réalisation de la mission d'évaluation**

Le RPPR a demandé que des lettres soient adressées, sans délai, aux ministères et aux PTF pour les informer du démarrage de la mission d'évaluation et solliciter leur collaboration.

##### **d) Evaluation des moyens financiers minimums requis pour l'accomplissement de la mission d'évaluation dans le département de Brazzaville et à Kintélé.**

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de proposer, en concertation avec les conseillers, un niveau minimum de financement pour la réalisation de l'évaluation des programmes et projets à Brazzaville et à Kintélé. Il a indiqué que le résultat de cette concertation devra lui être communiqué ce 03 avril 2024.

#### **5. Examen de trois (3) des résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 au Congo.**



Le RPPR a passé en revue les trois premiers résumés soumis à l'examen du cabinet. Il a notamment précisé que :

- le contexte à restituer dans le résumé se rapporte aux conjonctures nationale et internationale qui prévalaient avant et pendant la mise en œuvre du plan ou du programme ;
- la justification du plan ou du programme découle du contexte ;
- les objectifs visent à endiguer ou à corriger ou encore à renforcer les situations constatées dans le cadre du contexte ;
- le contenu de la mise en œuvre porte tant sur les actions prévues que celles effectivement menées ;
- l'analyse des moyens affectés (moyens librement affectables ou emprunts) porte sur ceux initialement prévus et sur ceux effectivement mis à disposition ;
- les résultats obtenus sont rapportés à l'aune de ceux qui étaient initialement prévus.

## **6. Point des décisions du cabinet partiellement exécutées**

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté, ainsi qu'il suit, le point des décisions du cabinet partiellement exécutées.

### **A. Rappel des décisions**

**A.1.** Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.2.** Créer le site web du RPPR.

**A.3.** Transférer les données primaires existantes des plans, programmes et projets dans l'une des rubriques du site web du RPPR en cours de configuration.

**A.4.** Inventorier les plans et programmes du passé et en faire des résumés.

**A.5.** Constituer une base des données d'identification des programmes et projets contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours.

**A.6.** Rechercher des données sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur de chaque réunion à venir du cabinet.

### **B. Exécution des décisions, au 03 avril 2024**



**B.1.** La société canadienne Deltagis (conceptrice du logiciel) a transmis un message annonçant qu'elle a terminé le travail de développement de l'application. Elle attend désormais que lui soient indiquées les modalités d'installation du logiciel et le paiement de sa facture.

S'agissant de l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets, le RPPR a recommandé de faire preuve de prudence.

L'installation du logiciel attendue ne devra être entreprise qu'après le paiement, au minimum de 30% du montant de la facture.

**B.2.** La société Kube Technologies, en charge de l'installation du site web du RPPR continue de travailler. Elle avait présenté une nouvelle version de la configuration du site à l'occasion de la réunion du 26 mars 2024. Cette nouvelle proposition de configuration avait été une fois de plus amendée. La société a soumis à l'examen de la réunion de ce 3 avril 2024, deux autres moutures de la page d'accueil du site.

**B.3.** La société Kube Technologies a reçu une première ébauche des données primaires sur les programmes et projets déjà suivis et évalués par le RPPR. Ces données seront reformulées pour figurer dans l'une des rubriques du site web en cours d'implantation.

A propos des données primaires des programmes et projets déjà transmises à la société Kube Technologies, le RPPR a instruit que ces données soient préalablement validées en réunion du cabinet, avant leur insertion dans le site.

**B.4.** Le répertoire des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 a été constitué. Il comporte seize (16) plans et programmes qui font l'objet de rédaction de résumés, conformément aux instructions du RPPR telles que précisées à la faveur de la réunion de ce 3 avril 2024.

**B.5.** La constitution de la base des données d'identification des programmes et projets contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours est en cours. L'assistant principal du RPPR a entrepris de rechercher et d'exploiter le volet investissement de chaque loi de finances.

**B.6.** La recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit.

Un point de cette recherche a été fait au cours de la réunion de ce 3 avril 2024.

## **7. Divers**

### **a) Debriefing de la séance de travail, par visioconférence, avec la BADEA.**

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a présenté un compte rendu de cette séance de travail, numéroté suivant l'ordre chronologique des comptes rendus des réunions hebdomadaires du cabinet.

Au terme de cette présentation, le RPPR a demandé de compléter le compte rendu, en divers points essentiels. Il a en outre instruit de ne pas attribuer audit compte rendu un numéro chronologique, à l'exemple de ceux des réunions hebdomadaires du cabinet.

### **b) Démarches en cours pour la mobilisation des fonds de financement de la mission d'évaluation des programmes et projets de 2023.**

Le directeur du cabinet a rendu compte de ce qu'il n'a pas encore eu l'occasion de rencontrer le Secrétaire général de la Présidence de la République, en dépit des démarches qu'il a déjà entreprises pour obtenir un rendez-vous.

Le RPPR lui a recommandé de redoubler d'effort pour rencontrer le Secrétaire général de la Présidence de la République, afin d'obtenir la mobilisation des fonds pour le financement de la mission d'évaluation. Il a également invité tous les conseillers à s'y mettre.

### **c) Mise en forme du programme des activités 2024.**

Le directeur du cabinet a indiqué que quelques fautes et imperfections subsistent encore dans la dernière version du programme des activités. Il a été entrepris de les corriger et de soumettre la version finale à l'approbation du cabinet.

### **d) Information sur la fin du mandat du conseiller à la planification et à la prospective au Comité de politique monétaire de la BEAC.**



Le conseiller a informé les participants à la réunion que son mandat dans cet organe de la BEAC a pris fin à la date du 25 mars 2024. Le ministre en charge des finances procédera à son remplacement.

**e) Information sur certaines conclusions du dernier conseil d'administration d'Africa50.**

Le conseiller à la planification et à la prospective a indiqué qu'au cours de sa dernière session, tenue le 12 mars 2024, le Conseil d'administration d'Africa50 a déploré le fait que l'Etat congolais, l'un des principaux actionnaires de cette institution, ne formule aucune demande de financement de projet.

Le RPPR a instruit le conseiller de préparer des notes à la très haute attention du Président de la République et à la haute attention du Premier ministre, afin de les sensibiliser sur la nécessité de faire profiter le pays des appuis financiers d'Africa50.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures.

Adopté le 11 avril 2024.

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**